



DÉPARTEMENT Bas-Rhin  
ARRONDISSEMENT Haguenau-Wissembourg  
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2024

## PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

**Présents :** Mmes et MM. Evelyne LEDIG, Martine STIEFEL, Philippe DUCROS, Catherine PETER, Emmanuel BRUNNER, Yannick EICH, Nathalie CHANOIR, Pascal MIRBACH, Christian EBERLIN, Mylène FULLENWARTH, Laurent THIÉRIOT, Olivier LOBSTEIN.

**Absents excusés :**

**Membres absents excusés ayant donné procuration de vote :** M. Philippe PETRY a donné procuration de vote à M. Yannick EICH.

Convocation du 15 avril 2024

Ouverture de la séance à 20h00

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2024
3. Rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes
4. Adoption du CFU
5. Création d'un poste pour accroissement saisonnier
6. Demande de subvention
7. Permissionnaire de chasse
8. Archives communales
9. Désignation d'un délégué du Parc Régional des Vosges du Nord
10. Divers

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier cette fonction à Mme Catherine PETER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** Madame Catherine PETER comme secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité**

#### 2. Approbation du compte rendu du 26 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024.

**Adopté à 12 VOIX et 1 ABSTENTION**

### **3. Rapport d'activité 2023 de la communauté de Communes Sauer-Pechelbronn**

Considérant la projection du rapport d'activité de l'exercice 2023 de l'établissement,

Entendu l'exposé du maire, Mme Evelyne LEDIG,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes et ses annexes par les élus municipaux.
- De charger Mme le Maire à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION**

### **4. Adoption du Compte Financier Unique (CFU)**

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux prérequis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs
- avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Les budgets de la commune de Langensoultzbach remplissant les conditions précitées, la commune souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2024 pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget Lotissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide la mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2024 ;
- autorise le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

**Adopté à l'unanimité**

### **5. Création d'un poste pour accroissement saisonnier**

Mme le Maire informe qu'aux termes de la loi 84 - 53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la surcharge de travail du service technique durant la période estivale (fleurs, festivités...), le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer, pour la saison estivale, un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet,
- de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

**Adopté à l'unanimité**

## 6. Demande de subvention

### Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg

Dans le cadre de la convention pour la gestion des moyens éducatifs scolaires et périscolaires, et suite à la demande de l'association, le Conseil Municipal décide :

- de verser une subvention de **2 € par enfant et par an, soit 154 euros pour l'année 2024** (effectif scolaire = 77 enfants).

**Adopté à l'unanimité**

### Association de Pêche et de Pisciculture de Langensoultzbach

L'Association de Pêche et Pisciculture de Langensoultzbach sollicite un soutien financier de la commune pour des travaux de curage du bassin dessableur et évacuation des déblais et la réalisation d'un parking pour les véhicules légers.

Le coût total des devis a été chiffré à 5 778 €.

Après concertation, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 20% du montant hors taxes soit au maximum 1 155,60 €.

**Adopté à l'unanimité**

## 7. Agrément d'un nouveau permissionnaire de chasse

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. BASTIAN Julien, locataire du lot de chasse Lot 01 n° 259C1 à Langensoultzbach, d'approuver un nouveau permissionnaire de chasse.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le dossier du candidat, émet un avis favorable à l'agrément de :

- M. RIEFFEL Gaston domicilié 14 rue des Vergers 67350 KINDWILLER.

**Adopté à l'unanimité**

## 8. Archives communales – Intervention de l'archiviste itinérant

Mme Le Maire informe qu'en date du 06 mars 2024 Mme Fanny PORTA archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin s'est déplacée à la Mairie de Langensoultzbach pour y faire un bilan de la situation des archives.

Mme Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'archiviste itinérante propose une intervention de deux journées pour assurer une formation aux agents.

Les frais d'intervention et de formation représentent un montant de 720 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour 2 jours.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes afférents. Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2024.

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Désignation d'un délégué au Parc Régional des Vosges du Nord

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Mme Sandrine FORRLER déléguée au Parc Régional des Vosges du Nord il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour son remplacement.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Mme Martine STIEFEL – déléguée au Parc Régional des Vosges du Nord afin de représenter la commune de Langensoultzbach.

**Adopté à l'unanimité**

Mme Sandrine FORRLER a également été remplacée dans la commission animations culturelles sociales et associatives/communication par Mme Nathalie CHANOIR et dans la commission économie et finances par M. Christian EBERLIN.

## **10. Divers**

Mme Martine STIEFEL rappelle la soirée du jeudi 25 avril 2024 « Trucs et astuces pour économiser l'eau » organisée par la commune.

---

Dans le cadre des prochaines élections Européennes du 09 juin 2024 Mme le Maire sollicite les conseillers pour siéger au bureau de vote.

---

Mme Martine STIEFEL annonce la date du prochain Stammtisch qui aura lieu le vendredi 14 juin 2024 au restaurant 7 chênes sur le thème « fruits et légumes de saison » comment les cultiver, les transformer, les protéger. Il sera animé par M. Pascal ROBINEAU, membre de l'Association Fruits, Fleurs, Nature et Environs.

---

La fête de la musique aura lieu le vendredi 21 juin 2024. Mme le Maire rappelle que la soirée est organisée par la commune et qu'il faut des bénévoles et intervenants pour le bon déroulement de la soirée.

---

La prochaine sortie forêt a été fixée au samedi 29 juin 2024.

---

La prochaine réunion commission « animation/communication » a été fixée au lundi 13 mai 2024 pour discuter de la mise en page du Dorfblattel.

---

La séance est levée à 22h00

Date d'approbation du présent procès-verbal :

Publication sur le site internet de la commune :

La Secrétaire de séance  
Mme Catherine PETER

Pour copie conforme  
Langensoultzbach, le 23 avril 2024  
Mme le Maire – Evelyne LEDIG